

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

## BlackRock Strategic Funds

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 127481

Le 5 février 2021

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration (les « Administrateurs ») de BlackRock Strategic Funds (la « Société ») vous écrit afin de vous informer des modifications qui seront apportées à certains Compartiments de la Société.

Sauf indication contraire, les modifications apportées dans la présente lettre prendront effet à compter du 8 mars 2021 (la « Date d'effet ») et la présente lettre tient lieu d'avis aux Actionnaires concernant les faits indiqués ci-dessous.

Les termes qui ne sont pas définis dans cette lettre ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible à l'adresse [www.blackrock.com/be](http://www.blackrock.com/be)) ou l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) (le « Prospectus »).

### 1. **Modification de la Politique générale de sélection (ou d'exclusion) en matière d'ESG**

Les Administrateurs ont décidé d'effectuer certaines mises à jour de la « Politique générale de sélection (ou d'exclusion) en matière d'ESG » à des fins de concordance avec l'approche développée par BlackRock s'agissant des données ESG.

La « Politique générale de sélection (ou d'exclusion) en matière d'ESG » sera renommée « Politique de référence ESG de BlackRock dans la région EMEA », et certaines précisions seront apportées à cette politique.

Les références à la « Politique générale de sélection (ou d'exclusion) en matière d'ESG » dans le Prospectus seront remplacées par des références à la Politique de référence ESG de BlackRock dans la région EMEA. Aucune de ces modifications n'aura pour effet de modifier la stratégie d'investissement d'un Compartiment qui applique actuellement la « Politique générale de sélection (ou d'exclusion) en matière d'ESG ».

### 2. **Modifications apportées aux objectifs et politiques d'investissement afin d'appliquer la Politique de référence ESG de BlackRock dans la région EMEA**

En réponse à la demande croissante de produits ESG, les Administrateurs ont décidé que le Compartiment BlackRock Style Advantage Screened Fund appliquerait à son portefeuille la Politique de référence ESG de BlackRock dans la région EMEA.

À compter de la Date d'effet, le Compartiment BlackRock Style Advantage Screened Fund appliquera la Politique de référence ESG de BlackRock dans la région EMEA.

L'ajout de ces critères de sélection aura pour effet d'exclure tout investissement relatif aux questions ESG les plus controversées auxquelles, selon nous, les Actionnaires accordent la plus grande importance.

L'application de la Politique de référence ESG de BlackRock dans la région EMEA aura pour effet d'exclure du portefeuille d'un Compartiment les émetteurs de titres exposés, dans une certaine mesure, ou liés, à des secteurs comprenant (mais de façon non limitative), les armes controversées (c'est-à-dire nucléaires, à sous-munitions, biologiques-chimiques, mines antipersonnel, uranium appauvri ou armes incendiaires), les armes à feu pour les civils, les sables pétrolifères, le tabac ainsi que l'extraction et la production de charbon thermique ; Le Gestionnaire Financier par délégation a également l'intention d'exclure les émetteurs de titres réputés avoir violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations unies, qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial des Nations unies est une initiative des Nations unies visant à appliquer des principes universels de durabilité.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment BlackRock Style Advantage Screened Fund sont modifiés afin de refléter les modifications indiquées ci-dessus. Si ces exclusions peuvent réduire la gamme d'actifs auxquels un Compartiment peut s'exposer, elles ne devraient avoir aucun impact significatif sur le profil de risque-rendement d'un Compartiment. Vous pouvez consulter l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment BlackRock Style Advantage Screened Fund à l'Annexe – Partie 1.

Les modifications indiquées dans la présente section n'auront aucun impact sur le profil de risque du Compartiment BlackRock Style Advantage Screened Fund (tel que reflété par son numéro SRRI, qui se trouve dans le Document d'informations clés pour l'investisseur).

À l'heure actuelle, le Compartiment BlackRock Style Advantage Screened Fund ne possède que de faibles positions, voire aucune, dans les titres sélectionnés sur la base des critères. Par conséquent, les coûts de transaction supportés par le Compartiment BlackRock Style Advantage Screened Fund lors de la vente de leurs positions ne seront vraisemblablement pas significatifs, et le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à réduire autant que possible les coûts par le biais d'une activité normale de portefeuille.

### **3. Autres modifications apportées aux critères ESG dans les objectifs et politiques d'investissement**

Les informations figurant dans les politiques d'investissement des compartiments BlackRock Style Advantage Screened Fund, BlackRock Systematic ESG World Equity Fund, BlackRock Global Absolute Return Bond Fund, BlackRock ESG Euro Bond Fund et BlackRock ESG Euro Corporate Bond Fund ont été modifiées s'agissant de l'application de critères ESG aux seuls investissements directs, de l'utilisation de données de tiers et de la suppression des émetteurs au score le plus faible. Des modifications ont également été apportées à la présentation des critères ESG dans ces compartiments. Les Administrateurs estiment que ces modifications sont nécessaires afin de garantir la concordance avec l'approche de BlackRock en matière d'ESG. Ces mises à jour ne reflètent nullement un changement de l'approche des compartiments ci-dessus en matière d'investissement.

Pour de plus amples informations sur les modifications apportées aux politiques d'investissement des compartiments ci-dessus, veuillez consulter l'Annexe – Partie 1.

### **4. Déclaration de tout indice de référence utilisé par les Compartiments**

À compter de la Date d'effet, le Prospectus inclura une déclaration de l'« Indice de référence utilisé » pour chaque Compartiment. Cette déclaration identifiera tout indice de référence jouant un rôle dans la gestion d'un Compartiment et expliquera la façon dont il est utilisé. Aucune modification n'est apportée au mode de gestion d'un quelconque Compartiment.

Les déclarations expliquent le rôle d'un indice de référence dans la définition explicite ou implicite de la composition du portefeuille d'un Compartiment, et fournissent aux investisseurs une indication du degré de gestion active du Compartiment par rapport à son indice de référence.

Ces déclarations visent à promouvoir la transparence et à maintenir la conformité avec la réglementation applicable, en particulier avec les exigences de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), qui s'appliquent à tous les gestionnaires de fonds OPCVM.

### **5. BlackRock Global Long/Short Equity Fund**

#### **Changement de nom du Compartiment**

Le nom du Compartiment BlackRock Global Long/Short Equity Fund sera modifié afin d'y inclure le mot « Systematic », de manière à refléter de façon plus précise son approche en matière d'investissement et à maintenir la concordance avec la gamme de produits de BlackRock. À compter de la Date d'effet, le nom du Compartiment sera « BlackRock Systematic Global Long/Short Equity Fund ».

La politique d'investissement sera également mise à jour, comme indiqué à l'Annexe – Partie 1, afin d'y inclure une explication de son approche « systématique », de manière à mieux clarifier sa stratégie d'investissement, à distinguer le Compartiment des autres Compartiments de la Société et à offrir davantage de cohérence.

Ce changement de nom du Compartiment ainsi que la mise à jour correspondante de sa politique d'investissement n'auront aucun impact sur sa stratégie d'investissement et ont pour unique but d'apporter des clarifications.

Les modifications indiquées dans la présente lettre n'auront aucun impact sur le profil de risque du Compartiment BlackRock Global Long/Short Equity Fund (tel que reflété par son numéro SRRI, qui se trouve dans le Document d'informations clés pour l'investisseur).

## 6. Investissement dans des titres en difficulté, des obligations convertibles contingentes et des ABS/MBS

Pour certains Compartiments, le texte de la politique d'investissement sera clarifié afin d'expliquer que ces Compartiments peuvent investir dans, ou accroître leur faculté d'investir dans, des titres en difficulté, des obligations convertibles contingentes et/ou des ABS/MBS, soumis à des seuils. Pour de plus amples informations sur les Compartiments concernés et les modifications, veuillez vous référer au tableau de l'Annexe – Partie 3.

Le nouvel énoncé de la politique d'investissement a pour but de présenter plus clairement et précisément la façon dont le Gestionnaire Financier par délégation peut gérer chaque Compartiment afin de réaliser son objectif d'investissement.

Ces modifications ont pour but de faire en sorte que les caractéristiques d'investissement et le positionnement de ces Compartiments soient à la fois pertinents et compatibles avec l'environnement d'investissement actuel et les attentes des actionnaires. Le Conseil estime que ces modifications serviront les intérêts des Actionnaires, puisqu'elles aideront à créer un univers d'investissement potentiel plus grand et à maximiser la performance des Compartiments.

Aucune modification autre que celles indiquées ci-dessus ne sera apportée aux objectifs et politiques d'investissement, aux profils de risque généraux ni au mode de gestion des Compartiments concernés.

### Titres en difficulté

En termes simples, les titres en difficulté sont des titres émis par une société qui est soit en défaut de paiement soit à haut risque de défaut de paiement, et un investissement dans des titres en difficulté comporte donc un risque significatif.

Pour de plus amples informations concernant les risques associés à un investissement dans des Titres en difficulté, veuillez vous référer à la sous-section « Titres en difficulté » dans la section « Risques particuliers ».

### Obligations convertibles contingentes

En termes simples, une obligation convertible contingente (ou « coco ») est un type de titre de créance complexe qui peut être converti en action de l'émetteur ou sorti, partiellement ou intégralement, du bilan si un événement déclencheur préétabli se produit. Pour de plus amples informations concernant les risques associés à un investissement dans des obligations convertibles contingentes, veuillez vous référer à la sous-section « Obligations convertibles contingentes » dans la section « Risques particuliers ».

### ABS / MBS

En termes simples, les ABS et les MBS sont des titres de créance adossés à ou garantis par le flux de revenu issu respectivement d'un groupe d'actifs sous-jacents ou de prêts hypothécaires sous-jacents. Les obligations associées à ces titres peuvent être soumises à un risque de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt plus important que celui d'autres titres à revenu fixe comme les obligations d'État. Pour de plus amples informations sur les risques associés à un investissement dans des ABS et des MBS, veuillez vous reporter aux paragraphes intitulés Titres adossés à des créances (*Asset-Backed Securities* ou « ABS ») et Titres adossés à des créances hypothécaires (*Mortgage-Backed Securities* ou MBS), dans la section « Facteurs de risques particuliers » du prospectus.

## 7. Investissement en République populaire de Chine (« RPC »)

Pour les Compartiments définis comme étant un « Compartiment Stock Connect » ou un « Compartiment CIBM », la faculté d'investir en RPC via les programmes Stock Connects et/ou le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect (selon le cas) a été étendue de 10 % à 20 % de la Valeur Liquidative.

Lorsqu'un Compartiment investit en RPC via les programmes Stock Connects et/ou le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect, il existe une limite agrégée de 20 % de la Valeur Liquidative. Pour les modifications, veuillez consulter l'Annexe – Partie 2.

À compter de la Date d'effet, les compartiments supplémentaires suivants seront autorisés à investir en RPC via le programme Stock Connect :

- BlackRock Total Advantage Fund ;
- BlackRock Style Advantage Fund ; et
- BlackRock Style Advantage Screened Fund.

## 8. Conversion des Actions

Les Administrateurs ont décidé que lorsqu'un Actionnaire demande une conversion depuis un Compartiment qui négocie quotidiennement vers un Compartiment qui ne négocie pas quotidiennement, le prix appliqué à la conversion en entrée et en sortie sera celui du Jour de Négociation suivant disponible du Compartiment qui ne négocie pas quotidiennement.

## 9. Modifications apportées à la procédure de négociation

À compter de la Date d'effet, il ne sera plus possible de négocier dans aucun des Compartiments par l'intermédiaire de l'équipe locale de Services aux Investisseurs. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions dans tous les Compartiments devront être envoyés à l'Agent de Transfert conformément aux dispositions du Prospectus.

## 10. Règles fiscales en Allemagne – informations sur les dispositions de la loi allemande en matière de fiscalité

Le texte du Prospectus a également été mis à jour afin d'inclure l'interprétation, par la Société de Gestion, de certaines dispositions de la loi allemande en matière de fiscalité, y compris la signification des termes « actifs bruts » et « actions ».

Les Actionnaires sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux s'agissant des conséquences lorsqu'un Compartiment obtient le statut de « compartiment actions » ou de « compartiment mixte » (selon le cas) en vertu de l'article 2, paragraphes 6 et 7 de la loi allemande en matière de fiscalité telle qu'applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Mesures requises de votre part

Les Actionnaires n'ont aucune mesure particulière à prendre concernant les modifications décrites dans la présente lettre. Toutefois, si vous n'approuvez pas les modifications décrites dans cette lettre, vous pouvez faire procéder au rachat de vos Actions, sans commissions de rachat, à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus. Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local ou l'équipe de Services aux Investisseurs (voir les coordonnées ci-dessous).

Les produits du rachat seront versés aux Actionnaires dans un délai de trois Jours Ouvrables à compter du Jour de Négociation concerné, sous réserve que la Société ait reçu les documents nécessaires (tels qu'indiqués dans le Prospectus). Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale, et vous êtes invité à consulter vos propres conseillers professionnels quant aux conséquences d'une cession d'actions selon le droit des juridictions dans lesquelles vous êtes éventuellement imposable.

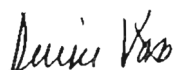
### Informations générales

À compter de la Date d'effet, des versions mises à jour du Prospectus de la Société (en anglais et français), du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (en néerlandais, anglais et français), des Statuts (en anglais) et du dernier rapport périodique (en anglais) pourront être obtenues par téléchargement sur notre site Internet ([www.blackrock.com/be](http://www.blackrock.com/be)) et sans frais, en format papier auprès de l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique). Des exemplaires des statuts et des rapports annuel et semi-annuels de la Société peuvent également être obtenus sur notre site Internet sans frais, sur demande auprès de votre représentant local, l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : [Investor.services@blackrock.com](mailto:Investor.services@blackrock.com), téléphone : 00 44 (0)207 743 3300.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information, veuillez contacter votre représentant local, l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : [Investor.services@blackrock.com](mailto:Investor.services@blackrock.com), téléphone : 00 44 (0)207 743 3300. Pour un supplément d'information concernant la Société, veuillez visiter le site Internet de BlackRock à l'adresse [www.blackrock.com/be](http://www.blackrock.com/be).

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



**Denise Voss**  
**Présidente**

## ANNEXE

### Partie 1 – Clarification des politiques d'investissement

Le Prospectus sera mis à jour en modifiant ou en complétant le libellé, comme indiqué ci-dessous. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Prospectus à compter de la Date d'effet.

Compartiment	Nouvelles informations
BlackRock Global/Long Short Equity Fund (qui sera renommé BlackRock Systematic Global Long/Short Equity Fund)	<p>La section suivante sera ajoutée à la politique d'investissement existante du Compartiment :</p> <p><i>« En particulier, le Compartiment utilisera des modèles quantitatifs (c'est-à-dire mathématiques ou statistiques) afin de réaliser une approche systématique (c'est-à-dire réglementée) de la sélection de titres. Ceci signifie que les titres seront sélectionnés en fonction de leur contribution attendue aux rendements du portefeuille, en tenant compte des risques et des coûts de transaction prévus. »</i></p>
BlackRock Global Absolute Return Bond Fund	<p>Les critères ESG seront intégrés à une « Politique ESG » dans le cadre de la politique d'investissement. Ceci sera mentionné au début de la politique d'investissement, à l'aide de la section suivante :</p> <p><i>« Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous au moment de l'achat. »</i></p> <p>Les modifications suivantes seront apportées à la Politique en matière d'ESG :</p> <p><i>« Outre les critères d'investissement cités ci-dessus, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte de certaines caractéristiques ESG lors de la sélection des investissements du Compartiment.</i></p> <p><i>Le Gestionnaire Financier par délégation entend exclure les émetteurs de titres qui, <b>au moment de l'achat</b>, sont exposés <b>dans une certaine mesure</b>, ou liés, à des secteurs comprenant, mais de façon non limitative: les armes controversées (nucléaires, à sous-munitions, biologiques-chimiques, mines antipersonnel, uranium appauvri ou armes incendiaires) ainsi que l'extraction et la production de charbon thermique.</i></p> <p><i>Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, <b>et peut entreprendre des visites de sites</b>. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également examiner l'univers qui en résulte, afin de retirer les scores ESG les plus bas.</i></p> <p><b><u>Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus.</u></b> »</p>
BlackRock ESG Euro Bond Fund, BlackRock ESG Euro Corporate Bond Fund	<p>Les modifications suivantes seront apportées à la politique d'investissement existante des Compartiments :</p> <p><b><u>« Le Compartiment vise une valorisation optimale du rendement total en conformité avec les principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). »</u></b></p> <p>La modification suivante sera apportée à la politique d'investissement existante des Compartiments :</p> <p><i>« Les titres à revenu fixe seront émis par, ou exposeront à, des sociétés, des gouvernements et des agences domiciliés dans le monde entier. 90 % du total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la politique en matière d'ESG décrite ci-dessous au moment de l'achat (en ce qui concerne les titres devant être détenus directement par le Compartiment ou via des instruments dérivés, plutôt que les titres détenus par le biais d'organismes de placement collectif.) »</i></p> <p>Les modifications suivantes seront apportées à la Politique en matière d'ESG des Compartiments :</p>

Compartiment	Nouvelles informations
	<p>« <del>Pour réaliser cette analyse et cette exclusion, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG et, des modèles propriétaires, ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, <u>et peut entreprendre des visites de sites.</u></del></p> <p><b><u>Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus. »</u></b></p>
BlackRock Style Advantage Screened Fund	<p>Les critères ESG seront intégrés à une « Politique ESG » dans le cadre de la politique d'investissement. Ceci sera mentionné au début de la politique d'investissement, à l'aide de la section suivante :</p> <p>« Ces modèles quantitatifs, associés à un outil de construction de portefeuille automatisée exclusif du Gestionnaire Financier par délégation, indiquent quelles sont les actions qui composeront le portefeuille du Compartiment, éliminant toutes actions entrant en conflit avec la Politique en matière d'ESG du Compartiment décrite ci-dessous et les remplaçant par des actions appartenant au même univers et dont le rendement attendu est similaire. »</p> <p>La section suivante sera ajoutée à la Politique en matière d'ESG du Compartiment :</p> <p>« En plus de ce qui précède, le Compartiment appliquera la Politique de Référence ESG de BlackRock pour la région EMEA (telle que décrite à l'Annexe F). »</p>
BlackRock Systematic ESG World Equity Fund	<p>Les critères ESG seront intégrés à une « Politique ESG » dans le cadre de la politique d'investissement. Ceci sera mentionné au début de la politique d'investissement, à l'aide de la modification suivante :</p> <p>« En poursuivant son objectif d'investissement, le Compartiment utilisera une méthodologie ESG systématique (c'est-à-dire réglementée) <b><u>au moment de l'achat, comme indiqué dans la Politique en matière d'ESG ci-dessous.</u></b> »</p> <p>Les sections suivantes seront ajoutées à la Politique en matière d'ESG du Compartiment :</p> <p><i>Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites.</i></p> <p><i>Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus. »</i></p> <p>Les modifications suivantes seront apportées au texte existant de la politique d'investissement :</p> <p>« Pour évaluer une entreprise <b><u>au moment de l'achat à l'aide de cette la méthodologie ESG du Compartiment</u></b>, de multiples domaines sont privilégiés : les résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance, les rendements attendus (y compris les facteurs de rendement ESG), le risque et les coûts de transaction, tels que déterminés par le biais d'une recherche exclusive. Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. En particulier, le Compartiment utilisera des modèles quantitatifs (c'est-à-dire mathématiques ou statistiques) afin de réaliser une approche systématique de la sélection de titres. Ceci signifie que les titres seront sélectionnés et les pondérations allouées en fonction de leurs attributs ESG et du rendement, des risques et des coûts de transaction prévus. »</p>

Compartiment	Nouvelles informations
	« En outre, le Compartiment <u>cherchera à investir conformément à la Politique générale de sélection (ou d'exclusion) en matière d'ESG appliquera la Politique de référence ESG de BlackRock dans la région EMEA</u> (telle qu'indiquée à l'Annexe F). »

## Partie 2 – Investissements en Chine

Pour les Compartiments indiqués ci-dessous, la faculté d'investir en RPC via les programmes Stock Connects et/ou le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect (selon le cas), a été étendue de 10 % à 20 % du total de l'actif. Lorsqu'un Compartiment investit en RPC via les programmes Stock Connects et/ou le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect, il existe une limite agrégée de 20 % du total de l'actif.

Compartiment	Nouvelle limite
BlackRock Emerging Markets Absolute Return Fund BlackRock Emerging Markets Equity Strategies Fund BlackRock Global Equity Absolute Return Fund BlackRock Global Event Driven Fund BlackRock Global Real Asset Securities Fund BlackRock Asia Pacific Absolute Return Fund BlackRock Asia Pacific Diversified Equity Absolute Return Fund BlackRock Systematic Global Equity Fund BlackRock Total Advantage Fund BlackRock Style Advantage Fund BlackRock Style Advantage Screened Fund	Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative en RPC en investissant via les programmes Stock Connects, en fonction des Compartiments concernés.
BlackRock Dynamic Diversified Growth Fund BlackRock Emerging Markets Flexi Dynamic Bond Fund BlackRock Emerging Markets Short Duration Bond Fund BlackRock ESG Euro Bond Fund BlackRock ESG Euro Corporate Bond Fund BlackRock European Select Strategies Fund BlackRock Fixed Income Strategies Fund BlackRock Fixed Income Credit Strategies Fund BlackRock Global Absolute Return Bond Fund	Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative en RPC via les programmes Stock Connects et/ou le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect et/ou d'autres moyens autorisés par les réglementations concernées de temps à autre, au besoin, en fonction des Compartiments concernés.

## Partie 3 - Investissement dans des titres en difficulté, des obligations convertibles contingentes et des ABS/MBS

Les Compartiments indiqués ci-dessous auront la faculté d'investir dans des titres en difficulté, des obligations convertibles contingentes ou des ABS/MBS.

Compartiment	Nouvelles informations
BlackRock Emerging Markets Flexi Dynamic Bond Fund	<i>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (collateralised mortgage obligations), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (real estate mortgage investment conduits), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers »</i>



Compartiment	Nouvelles informations
	<p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment à des titres en difficulté ne peut dépasser 10 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock European Select Strategies Fund	<p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (collateralised mortgage obligations), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (real estate mortgage investment conduits), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment à des titres en difficulté ne peut dépasser 10 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock Fixed Income Strategies Fund	<p>Au plus 40 % du total de l'actif du Compartiment peut être investi dans des titres à revenu fixe non-investment grade, y compris des obligations d'entreprises, des ABS et des MBS. Au plus 20 % <del>du total de l'actif</del> <b>de la Valeur Liquidative</b> du Compartiment peut être investi dans des ABS et des MBS, qu'ils soient investment grade ou non.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment à des titres en difficulté ne peut dépasser 10 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock Fixed Income Credit Strategies Fund	<p>Au plus 40 % du total de l'actif du Compartiment peut être investi dans des titres à revenu fixe non-investment grade, y compris des obligations d'entreprises, des ABS et des MBS. Au plus 20 % <del>du total de l'actif</del> <b>de la Valeur Liquidative</b> du Compartiment peut être investi dans des ABS et des MBS, qu'ils soient investment grade ou non) »</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment à des titres en difficulté ne peut dépasser 10 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock Global Absolute Return Bond Fund	<p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock ESG Euro Bond Fund	<p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (collateralised mortgage obligations), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (real estate mortgage investment conduits), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de</p>

Compartiment	Nouvelles informations
	<p>carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>L'exposition du Compartiment à des ABS et des MBS ne peut dépasser 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock ESG Euro Corporate Bond Fund	<p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (collateralised mortgage obligations), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (real estate mortgage investment conduits), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>L'exposition du Compartiment à des titres en difficulté ne peut dépasser 10 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock ESG Euro Short Duration Bond Fund	<p>L'exposition du Compartiment à des ABS et des MBS ne peut dépasser 20 % <del>du total de son actif</del> <b>de sa Valeur Liquidative</b>. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % <del>du total de son actif</del> <b>de sa Valeur Liquidative</b>. L'exposition du Compartiment aux titres en difficulté est limitée à 10 % <del>du total de son actif</del> <b>de sa Valeur Liquidative</b>.</p>
BlackRock European Absolute Return Fund	<p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock European Opportunities Extension Fund	<p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock Global Event Driven Fund	<p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (collateralised mortgage obligations), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (real estate mortgage investment conduits), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de</p>

Compartiment	Nouvelles informations
	<p>carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p> <p>L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % de sa Valeur Liquidative.</p>
BlackRock Global Real Asset Securities Fund	<p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à <del>40%</del> <b>20 %</b> de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, <b>que ceux-ci soient investment grade ou non.</b></p>
BlackRock Dynamic Diversified Growth Fund	<p>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (collateralised mortgage obligations), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (real estate mortgage investment conduits), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</p>
BlackRock Style Advantage Fund	<p><del>L'exposition du Compartiment à des ABS et des MBS ne</del> <b>Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut dépasser investir 20 % de sa Valeur Liquidative dans des ABS et MBS, que ceux-ci soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties (collateralised mortgage obligations), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement immobiliers hypothécaires (real estate mortgage investment conduits), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers</b></p>

Compartiment	Nouvelles informations
	<u><i>émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Les investisseurs sont encouragés à lire les informations sur les risques correspondants, dans la section intitulée « Facteurs de risques particuliers ».</i></u>